



**Relevé des avis du conseil des formations**  
**Séance du 9 décembre 2021**  
**visioconférence**

Référence	DE_CF_2021
Révision	0
Date d'application	9 décembre 2021
Version	1

**Pour information**

***Pour information : 22 membres présents et 7 membres représentés sur 30 membres en exercice.***

Délibérations	Détails des votes	Observations
➤ Le CF approuve les procès-verbaux de la séance commune des Conseil scientifique et Conseil des formations et de la séance plénière du CF qui se sont tenues le 1 <sup>er</sup> octobre 2021.	unanimité	Publication sur le site web
➤ Le CF émet un avis favorable sur le changement d'intitulé du Mastère spécialisé « Management en santé » en <b>Mastère spécialisé « Manager en santé »</b> .	1 abstention	
➤ Dans le cadre de l' <b>application des droits d'inscription différenciés</b> et conformément à la stratégie internationale de l'EHESP, le CF émet un avis favorable <b>sur les éléments suivants</b> pour l'année universitaire 2022-2023 : <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Les étudiants non communautaires du Master of Public Health (MPH)</b> s'acquitteront des frais de formation particuliers fixés par ailleurs.</li><li>• <b>Les étudiants non communautaires des autres masters</b> s'acquitteront, pour le second cycle, des droits différenciés.</li><li>• <b>Des exonérations partielles peuvent être accordées aux étudiants non communautaires</b>, qui régleront alors les droits d'inscription applicables aux étudiants communautaires.</li><li>• <b>Sont exonérés des droits différenciés les étudiants qui répondent aux critères généraux suivants :</b><ul style="list-style-type: none"><li>✓ Les étudiants répondant à l'une des hypothèses visées par les articles R. 749-49-1 et R. 749-50 du Code de l'éducation,</li><li>✓ Les étudiants bénéficiaires d'une bourse du gouvernement français ou d'une bourse sur critères sociaux,</li><li>✓ Les étudiants bénéficiant d'une exonération attribuée par l'ambassade de leur pays d'origine,</li><li>✓ Les étudiants venant étudier en France dans le cadre d'un accord de coopération internationale ou d'un programme d'échange international prévoyant une exonération totale ou partielle du paiement des droits d'inscription.</li></ul></li><li>• <b>Sont également exonérés des droits différenciés, jusqu'à 10 % du total des étudiants qui s'inscrivent dans les formations de l'établissement, ceux qui répondent aux critères suivants :</b><ul style="list-style-type: none"><li>✓ Les étudiants extracommunautaires déjà inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pendant l'année universitaire 2020-2021 et exonérés des droits différenciés en 2020-2021,</li><li>✓ Au titre de la politique de coopération internationale de contribution au développement des ressources humaines en</li></ul></li></ul>	unanimité	

<p>santé et de la politique d'internationalisation des formations francophones de l'EHESP, les étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ressortissants d'un Etat à faible revenu d'après le classement des pays selon le revenu national brut par habitant de la Banque Mondiale,</li> <li>○ Ressortissants d'un Etat de la liste des pays prioritaires de l'aide française au développement,</li> <li>○ Dispensés de l'examen de vérification du niveau de compréhension de la langue française en application de l'article D. 612-15 du Code de l'éducation et ressortissants d'un Etat à revenu faible-intermédiaire,</li> <li>○ Bénéficiaires d'une bourse de l'Open Society Foundation dans le cadre d'une convention avec l'EHESP,</li> </ul> <p>✓ Au titre de la situation individuelle des étudiants, indépendamment de la nationalité, en prenant en compte des critères sociaux et des critères d'excellence.</p>										
<p>➤ Le CF émet un avis favorable sur <b>l'extension de la politique tarifaire 2021-2022</b> du parcours M2 ENJEU (7 500 €), applicable aux <b>contrats d'apprentissage et de professionnalisation, à l'ensemble des parcours du master mention santé publique</b> pilotés par l'EHESP.</p>	unanimité									
<p>➤ Le CF émet un avis favorable sur l'évolution du cycle de formation HIA (Hôpital Inter Armée) en <b>diplôme d'établissement « Manager d'hôpital d'instruction des armées (HIA) »</b>.</p>	unanimité									
<p>➤ Le CF émet un avis favorable sur <b>les modifications du règlement de scolarité relatives au doctorat (titre 3) et l'insertion d'une annexe « procédure de soutenance de thèse »</b>.</p>	unanimité									
<p>➤ Le CF émet un avis favorable sur <b>les capacités d'accueil en master (parcours M1) pour l'année universitaire 2022-2023 :</b></p> <table border="1" data-bbox="98 932 1301 1200"> <tr> <td data-bbox="98 932 432 1091">Masters</td> <td data-bbox="432 932 701 1091">Mention Santé publique</td> <td data-bbox="701 932 1028 1091">Mention Administration de la santé</td> <td data-bbox="1028 932 1301 1091">Master of Public Health (MPH)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="98 1091 432 1200">Capacités d'accueil</td> <td data-bbox="432 1091 701 1200">40 places</td> <td data-bbox="701 1091 1028 1200">40 places</td> <td data-bbox="1028 1091 1301 1200">35 places</td> </tr> </table>	Masters	Mention Santé publique	Mention Administration de la santé	Master of Public Health (MPH)	Capacités d'accueil	40 places	40 places	35 places	unanimité	
Masters	Mention Santé publique	Mention Administration de la santé	Master of Public Health (MPH)							
Capacités d'accueil	40 places	40 places	35 places							

**N.B : Ce document a valeur informative.** Le procès-verbal de ce CF du 9 décembre 2021 sera soumis à approbation lors d'une prochaine séance.

*Ce relevé des avis du CF est transmis aux membres du Conseil d'administration dans le cadre de la séance du 15 décembre 2021.  
L'avis du CF sur les candidatures au poste de directeur des études fait l'objet d'un document distinct.*